

# De Source Sûre



## Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

Nous avons été touchés par le décès subit de Jean-Henri ALAMELLE, survenu le 10 janvier 2018. Jérry aimait profondément la commune et ses habitants. Maire durant trois mandats, il veilla toujours à ce qu'il y ait une cohérence entre les besoins de la population et les infrastructures à mettre en place. La sauvegarde de l'école communale en fût un exemple probant.

La maison médicale de VAUGINES porte son nom. C'est là une reconnaissance officielle et un bel hommage.

Je tiens à remercier "Momo MALLEM" pour son travail et son implication durant ces dix années de mandat d'adjoint. Et bien qu'ayant quitté VAUGINES, Il va rester au conseil jusqu'à la fin du mandat. Il est remplacé par madame Frédérique ANGELETTI au titre de troisième adjointe.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un agréable printemps.

Philippe AUPHAN

	pages
<i>Vie municipale</i>	2
<i>Vie associative</i>	9
<i>Joies et peines</i>	10
<i>Comité des fêtes</i>	10
<i>Les infos</i>	12
<i>Agenda</i>	14
<i>La maison médicale</i>	15
<i>Déchets verts</i>	16
<i>Ecole de VAUGINES</i>	18
<i>Nouveau à VAUGINES</i>	20

# Vie municipale

Les comptes rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de VAUGINES.

[www.VAUGINES.fr](http://www.VAUGINES.fr)

## Résumé - conseil municipal du 19/01/2018

### Ordre du jour

- transfert déchetterie à la communauté d'agglomération Monts de Vaucluse
- approbation du rapport de la CLECT
- demande de subvention pour les travaux sur le réseau d'assainissement place de la mairie
- avant-projet place de la mairie, approbation du plan de financement, demande de subventions

#### ◆ **Demande de subvention pour travaux sur réseaux assainissement place de la mairie.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sur le réseau d'assainissement sont nécessaires sur la place de la mairie. Ces travaux ont été estimés par la commission travaux à 7 407,33 € HT.

Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour 2 222,20 € et du département pour 1 111,10€ au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet de travaux sur le réseau d'assainissement collectif place de la mairie

- décide de solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du département de Vaucluse conformément au plan de financement ci-dessous :

- montant de la dépense totale :	7 407,33 € HT
- dotation agence de l'eau :	2 222,20 €
- subvention du département :	1 111,10 €
- part communale:	4 074,03 €

- donne mandat au département pour percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'agence de l'eau.

- s'engage à rembourser au département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

#### ◆ **Aménagement de la place de la mairie**

La place de la mairie occupe une position centrale dans le centre ancien du village de VAUGINES, marquée par la présence de la mairie et de la fontaine. A l'écart de la départementale, cette place attire les touristes et locaux pour son caractère typique des places de Provence et par la présence des terrasses du café et du restaurant. Cette place est actuellement réservée en partie à l'usage de la voiture (stationnement, circulation).

L'enjeu est de supprimer le stationnement, de réorganiser un plan de déplacement des véhicules à l'échelle du village réduisant l'impact sur la place et de rendre cet espace urbain attractif pour les habitants et les villageois : embellissement et confort.

Il est également prévu la mise aux normes du coffret d'éclairage public de la place et le remplacement des lampes sodium par des lampes à led.

Le coût estimatif des travaux se répartit de la façon suivante :

- travaux HT	197 945,00 €
- travaux électriques HT	9 530,00 €
- études HT	4 500,00 €
Total général HT :	211 975,00 €
Total général TTC :	253 470,00 €

Le plan de financement prévisionnel basé sur cette première estimation des travaux s'établit comme suit :

<b>Coût total définitif de l'opération HT</b>	211 975,00 €
<b>Coût total définitif de l'opération TTC</b>	253 470,00 €
<b>SUBVENTIONS :</b>	
FRAT	60 000,00 €
DETR	53 000,00 €
PART PATRIMOINE CDST	10 920,00 €
AMENDES DE POLICE	24 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	148 420,00 €
Part Maître d'Ouvrage	63 555,00 €
TVA	41 495,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'aménagement de la place du village, le plan de financement prévisionnel de l'opération et charge monsieur le Maire de solliciter les aides financières.

## Résumé - conseil municipal du 27/03/2018

### Ordre du jour

- opposition à la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance au sein de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- mise à disposition de la déchèterie de VAUGINES à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire de 9 demi-journées et retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018/2019
- vente 90 m2 de la parcelle A670 à monsieur Jean Marc DUFURIER
- redevances assainissement non collectif
- tarifs 2018 du prix de l'eau et de l'assainissement
- approbation compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017 du service eau et assainissement
- affectation des résultats 2017 du budget eau et assainissement
- vote du budget 2018 eau et assainissement

#### ♦ **Motion pour l'aménagement du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale pour la République (dite loi « NOTRe ») attribuerait, à titre obligatoire, les compétences "eau et assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

L'AMF, représentant les associations d'élus, a réclamé un assouplissement du texte de loi, en invoquant la liberté de choix des élus locaux, ainsi que les difficultés inhérentes à une telle harmonisation des modes de gestion, au sein notamment, des vastes intercommunalités rurales.

La France s'apprête donc à vivre la disparition du modèle historique de gestion communale de l'eau héritée de la Révolution. Un changement dont les enjeux techniques, territoriaux, financiers, environnementaux et in fine, politiques seront colossaux. De plus, ce transfert retirerait une nouvelle compétence aux maires...

Le sénat a présenté le 11 janvier 2017, un amendement à la proposition de loi tendant à maintenir ces compétences, cf. minorité de blocage, parmi les "compétences optionnelles" des communautés de communes. Cette gestion revenant à l'EPCI au 1er janvier 2026, au plus tard. Le transfert vers les communautés d'agglomération restant lui, obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour autant, les communes rurales au sens "éligibilité à la DGE", sont grandement représentées dans les communautés d'agglomération.

C'est le cas de VAUGINES au sein de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Actuellement cette compétence est exercée en régie dans le cadre de l'activité polyvalente des services « technique et administratif » de la commune. Cette dernière procède à de simples consultations pour la majorité des travaux nécessaires, ce qui permet localement une plus grande réactivité à moindre coût. Dans un contexte difficile, pour les populations qui s'appauvrissent, notamment en raison des problèmes économiques et l'augmentation des taxes : combustibles, carburant, CSG, etc... et de la vie locale, il nous paraît nécessaire que cette compétence demeure communale si, la commune dont la gestion du service est conforme à la réglementation en vigueur, le souhaite.

C'est pourquoi nous demandons la modification de la loi NOTRe afin d'y apporter plus de souplesse.

♦ **Opposition à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au sein de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

L'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a confié aux communautés d'agglomération l'animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Devenue agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Luberon Monts de Vaucluse a inscrit cette obligation légale dans l'article 1 de ses statuts.

Ainsi le § 4 de l'article 1 des statuts de Luberon Monts de Vaucluse agglomération dispose. *"En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions*

*définis dans le contrat de ville ».*

Parallèlement à ce cadre légal, l'article L. 132-13 du Code de la Sécurité Intérieure dispose que *« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, son président anime et coordonne (...) les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence. (...). Sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée, le président de l'établissement public ou un vice-président (...) préside un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ».*

Aussi, dans la mesure :

- où d'une part, le pouvoir de police reste de la compétence du Maire,
- où d'autre part, la sécurité doit être appréhendée et partagée par la commune avec les partenaires de terrain à l'échelle communale,
- et, où enfin, les problématiques liées à la prévention et à la sécurité ne sont pas les mêmes entre la commune centre qui se trouve en zone de police et les autres communes de l'agglomération situées en zone de gendarmerie, et notamment la commune de VAUGINES, il est proposé au conseil municipal de se prononcer contre la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance conformément aux dispositions prévues à l'article L.132-13 du Code de la Sécurité Intérieure précité.

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 132-13 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est demandé au conseil municipal après en avoir délibéré :

**- de s'opposer à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au sein de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- s'oppose à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au sein de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

♦ **Mise à disposition de la déchèterie de VAUGINES à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les décisions relatives à la dissolution de la communauté de communes « Les Portes du Luberon » décisions prises par monsieur le Préfet de Vaucluse dans le cadre de la loi NOTRe qui, pour l'essentiel, peuvent se décliner comme suit :

- arrêté du 31 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse et prévoyant notamment la scission de la communauté de communes « Les Portes du Luberon », cet EPCI ne satisfaisant pas le seuil minimal de population introduit par la loi NOTRe,
- arrêté du 9 septembre 2016 portant extension de périmètre de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse aux communes de LAURIS, LOURMARIN, PUGET, PUYVERT et VAUGINES,
- arrêté du 23 septembre 2016 portant extension de périmètre de la communauté territoriale du sud Luberon aux communes de CADENET et CUCURON,
- arrêté du 19 décembre 2016 portant cessation de l'exercice des compétences de la communauté de communes « Les Portes du Luberon » au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- arrêté en date du 15 novembre 2017 portant dissolution de la communauté de communes « Les Portes du Luberon » qui précise dans son article 3, sur proposition du liquidateur nommé par arrêté préfectoral du 12 septembre 2017, le montant du transfert de l'actif et du passif de chaque commune dans les annexes 1 à 7.

Ce rappel effectué, il précise que dans la foulée de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017, les biens figurant à l'inventaire de la communauté de communes « Les Portes du Luberon » ont été transférés comptablement dans les communes conformément aux annexes dudit arrêté, les écritures comptables correspondantes ayant été passées en fin d'année 2017.

Il signale que le personnel a été réparti conformément à la délibération de la communauté de communes « Les Portes du Luberon » en date du 13 décembre 2016 (cf. annexe 8 de l'arrêté Préfectoral du 15/11/2017) et que les compétences exercées par la CCPL antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le sont aujourd'hui par les 2 EPCI étendus, COTELUB & la communauté d'agglomération « Luberon Monts de Vaucluse » dans le cadre des arrêtés d'extension susvisés.

Concernant la commune de VAUGINES, il porte à la connaissance des membres présents que seule la déchèterie de VAUGINES est concernée.

Il signale que ce bien peut-être mis à disposition ou transféré en pleine propriété à la communauté d'agglomération « Luberon Monts de Vaucluse » puisque cet EPCI assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la gestion de la déchèterie de VAUGINES dans le cadre de sa compétence « Environnement Déchèterie ».

Il invite les membres présents à se prononcer.

Après avoir délibéré et entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend bonne note des conséquences induites par la loi NOTRe et par les arrêtés préfectoraux en découlant,
- accepte la mise à disposition la déchèterie de VAUGINES à la communauté d'agglomération « Luberon Monts de Vaucluse » qui en assure la gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de sa compétence « Environnement Déchèterie »,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire, procès-verbal de transfert notamment.
- dit que la présente délibération annule et remplace celle prise le 19 janvier 2018 et enregistrée sous le numéro 01/2018

♦ **Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire de neuf demi-journées. Retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018/2019**

Madame Frédérique ANGELETTI, déléguée aux affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

- depuis la rentrée 2014 tous les élèves sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires avec des rythmes d'enseignement organisés sur neuf demi-journées.

Le décret du 27 juin 2017 permet au Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

Ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités

du contexte local dans le souci constant de l'intérêt de l'enfant.

Madame ANGELETTI informe le conseil municipal qu'une concertation a eu lieu entre les élus délégués aux affaires scolaires, la directrice de l'école et les parents d'élèves.

Le conseil d'école extraordinaire du 23 janvier 2018 s'est prononcé sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018

Vu l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en date du 21 février 2017.

Le maire propose au conseil municipal de revenir à la semaine de 4 jours, avec les horaires ci-dessous.

	7h30	8h30	12h	13h30	16h00	16h45	18h00
Lundi	garderie	Enseignement 3h30	Pause Méridienne 1h30	Enseignement 2h30	Activités Périscolaires	Garderie	
Mardi							
Jeudi							
Vendredi					Garderie		

Vu le code de l'éducation nationale et notamment ses articles D 512-10 D 521-12

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 9 janvier 2018

Vu les résultats des votes du conseil d'école du 23 janvier 2018

Vu l'avis du DASEN en date du 21 février 2018

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la nouvelle organisation du temps scolaire telle que proposée, applicable à la rentrée scolaire 2018/2019.

- charge monsieur le Maire de mettre en place cette nouvelle organisation.

♦ **Cession de 84 m<sup>2</sup> de la parcelle A670 quartier les Trailles à monsieur et madame DUFURIER Jean Marie**

Le conseil municipal, vu l'engagement de monsieur Jean Marie DUFURIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de vendre 84 m<sup>2</sup> du terrain communal cadastré A 670 les Trailles, au prix de 500 € à monsieur et madame Jean Marie DUFURIER,  
- autorise monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

♦ **Tarif des prestations d'assainissement non collectif**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de recouvrer auprès des usagers, après facturation de la société TRAMOY à la collectivité, pour chaque installation faisant l'objet du contrôle technique suivant :

**Contrôle installations existantes :**

Diagnostic installation : 84 €

Contrôle périodique installation : 66 €

**Installations nouvelles :**

Aide à l'instruction demande PC, contrôle de conception installation : 60 €

Contrôle de réalisation installation : 84 €

Contrôle supplémentaire : 78 €

**Contrôle hors planning :**

Contrôle technique installation : 120 €

Contrôle enquête : 132 €

Cette tarification entre en vigueur dès la publication de cette délibération

♦ **Tarif eau et assainissement 2018**

Monsieur le Maire rappelle que :

La commune fixe librement les tarifs de l'eau et de l'assainissement, qui comprennent l'abonnement au réseau d'eau et d'assainissement (part fixe) et le montant du m<sup>3</sup> consommé en eau et assainissement.

L'agence de l'eau nous indique annuellement le tarif des redevances pollution et modernisation des réseaux ainsi que la somme à leur verser concernant le prélèvement sur la ressource.

Monsieur le Maire propose de réviser le tarif de consommation de l'eau. Les abonnements et le prix de l'assainissement resteraient inchangés. Il propose également de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'hôtel. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

### Tarif eau

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 300 m <sup>3</sup>	> 300 m <sup>3</sup>
Abonnement semestriel	36.00 €	36.00 €	36.00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0.94 €	1.25 €	1.83 €
*Redevance pour pollution en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0.290 €	0.290 €	0.290 €
*Redevance prélèvement nappe en m <sup>3</sup>	0.078 €	0.078 €	0.078 €

### Tarif assainissement

DETAIL	
Abonnement semestriel	23.00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0.80 €
*Redevance pour modernisation des réseaux en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0.155 €

\* redevance reversée à l'agence de l'eau

### Tarif eau hôtel

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 1300 m <sup>3</sup>	> 1300 m <sup>3</sup>
Consommation en m <sup>3</sup>	0.60 €	1.00 €	1.50 €

### Tarif commune

Consommation en m <sup>3</sup>	1,25 €
--------------------------------	--------

#### ◆ Approbation du compte de gestion 2017 budget eau assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget eau et assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### ◆ Approbation du compte administratif 2017 du budget eau et assainissement et affectation des résultats.

Le compte administratif atteste de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats dégagés en section de fonctionnement et en section d'investissement, il doit être conforme au compte de gestion.

Réalisations par section Dépenses	Fonctionnement 141 243,52 €	Investissement 83 835,42 €
Recettes	136 415,38 €	47 234,01 €
Résultat courant d'exécution 2017	-4 828,14 €	-36 601,41 €
Report de l'exercice	53 098,04 €	41 154,23 €
Résultat cumulé 2017	48 269,90 €	4 552,82 €
Restes à réaliser dépenses		25 250,00 €
Restes à réaliser recettes		16 699,00 €
Solde des RAR reporté en 2018		-8 551,00 €
Solde d'investissement		-3 998,18 €

le résultat global de clôture est de 44 271,72 €

#### ◆ Affectation des résultats

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	4 000,00 €
- ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté :	44 269,90 €

#### ◆ Vote du budget primitif eau et assainissement

Le conseil à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 " EAU ET ASSAINISSEMENT " arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Charges à caractère général	69 700,00 €	Résultat d'exploitation reporté	44 269,90 €
Charges de personnel et frais assimilés	30 100,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 179,19 €
Dépenses imprévues	7 000,00 €	Vente eau assainissement	119 300,00 €
Virement à la section d'investissement	3 200,00 €	Subvention d'exploitation	00,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 552,52 €		
Autres charges de gestion courante	1 500,00 €		
Charges financières	306,31 €		
Charges exceptionnelles	9 709,00 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>182 067,89 €</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>182 067,89 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 497,99 €	Solde d'exécution 'investissement reporté	4 552,85 €
Emprunts et dettes assimilées	3 160,14 €	Virement de la section d'exploitation	3 200,00 €
Frais d'études	13 600,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 552,52 €
Immobilisations corporelles (vote +reports)	75 637,38 €	Dotations, fonds divers et réserves	13 534,17 €
		Subventions d'investissement	29 056,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>110 895,51 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>110 895,51 €</b>

# Vie associative

## Lire a Capello

L'année 2018 a commencé de manière flamboyante avec l'exposition des dessins colorés de Tereza qui nous a offert un sympathique concert avec Bernard lors du vernissage.

La causerie de Claude et Christine VAN-DAELE sur le Nouvel Empire de l'Egypte ancienne était passionnante, nous promenant à travers les dynasties de pharaons et de reines.

En avril, Nuala MAHON photographe, nous a présenté un diaporama sur son voyage au JAPON.



Le 27 janvier l'Assemblée Générale a retracé les réalisations de l'année 2017 et présenté les projets pour 2018.

Grâce à la municipalité, les deux ordinateurs ont été changés, ils étaient devenus obsolètes. Alain MONTAVID a installé et configuré les nouveaux appareils.

Dans les mois qui viennent, les jeux de société pour enfants et ceux pour adultes continuent, ils rencontrent un franc succès. Nous vous informons régulièrement par mail des dates.

Au mois de mai une exposition de photos de Véronique DELCOS sur l'Inde sera présentée.

Le 12 mai une balade botanique est prévue, à 14 heures. Le jeudi 31 mai à 19 heures, rencontre avec Jean Christophe BAILLY, écrivain, philosophe, historien, présenté par les nouvelles Hybrides. La causerie d'Hélène BERTIN sur Valentine SCHLEGEL a été reportée à une date ultérieure. Vous serez informés en temps voulu.

**L'évènement de l'année :** la bibliothèque fête ses 30 ans et pour cela nous organisons le **samedi 9 juin** une manifestation spéciale de 16 à 21 heures, avec entre autres, une exposition, des interventions théâtrales, des projections, de la musique, un apéritif...

**Venez fêter les trente ans de la bibliothèque le samedi 9 juin**

Un groupe de travail se réunit régulièrement pour mettre au point cet évènement. Retenez bien cette date et venez nombreux. Le programme détaillé sera affiché et envoyé par mail.

Le 16 juin c'est le vide-grenier nocturne traditionnel avec vente de livres et de gâteaux.

Les liseuses sont toujours là, enrichies de quelques nouveaux livres électroniques

*Si vous êtes nouveau à VAUGINES, n'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir nos différentes activités.*

## Les amis de St. Barthélemy

Suite au décès de son président Jean Martin VIDECOQ, l'association des Amis de l'Eglise Saint Barthélemy n'envisage pas la poursuite des manifestations dans un avenir proche, mais espère néanmoins que son activité reprendra au cours du dernier trimestre de cette année, à un rythme beaucoup moins soutenu qu'auparavant.

Vraisemblablement un concert par trimestre afin de continuer à faire vivre ce lieu magnifique. L'idée est de continuer, comme à l'origine, à participer à des travaux d'entretien de cette église, joyau de la commune.



## Comité des fêtes

**Le printemps est de retour et les festivités recommencent. Venez nombreux !**

- ◆ Mardi 1<sup>er</sup> mai : Marche dans le Luberon
- ◆ Samedi 19 mai : Repas champêtre
- ◆ Samedi 16 juin : Vide grenier nocturne
- ◆ Jeudi 21 juin : Fête de la musique
- ◆ Samedi 23 juin : Feux de la St Jean
- ◆ Samedi 14 juillet : Soupe au pistou
- ◆ Dimanche 29 juillet : Course de carrioles
- ◆ Mercredi 15 août : Aioli
- ◆ du lundi 20 au samedi 25 août : Semaine festive
- ◆ Dimanche 02 septembre : Vide grenier
- ◆ Dimanche 16 septembre : Fête du cheval.

## Etat civil

### Décès

Jean-Henri ALAMELLE le 10 janvier 2018  
 Peter MAYLE le 19 janvier 2018  
 Jean Martin VIDECOQ 10 février 2018

### Mariages

RIGAL Julien et AIME BLANC Virginie le 7 avril 2018

# Le jardin partagé

**Dimanche 10 juin 2018, venez inaugurer le jardin partagé !**

**A**près une première année de travail, les jardiniers à l'origine de ce projet vous invitent à célébrer son inauguration officielle.

Ouverte à tous, celle-ci se tiendra au jardin, **le dimanche 10 juin 2018 à 11 heures.**



*Le broyat déposé dans les chemins révèle le tracé original du jardin*

**L'**inauguration du jardin sera un moment de convivialité et de partage ouvert à tous pour fêter la concrétisation de ce projet.

Les jardiniers présenteront le jardin, les différentes cultures collectives, les chantiers passés et à venir, expliqueront le fonctionnement collégial de l'association "Si l'on semait" et l'usage des bacs à compost.



*Les bacs à compost*



*Lors de la construction de la cabane*

**C**e moment sera l'occasion de rejoindre l'association des jardiniers si vous le souhaitez, de discuter jardin, de réserver une parcelle, mais surtout de se retrouver et d'échanger autour d'un verre de l'amitié.

**Venez nombreux !**

# Les infos...

## Dispositif "temps libre" de la CAF

Depuis novembre 2015, nous vous rappelons que nous subventionnons avec la CAF le dispositif « carte temps libre ». Ce dispositif apporte un coup de pouce aux familles pour leur permettre de partir en vacances ou faire profiter leurs enfants de séjours ou de loisirs.

La compétence « petite enfance » est passée à l'agglomération LMV mais nous avons voulu poursuivre notre partenariat avec la CAF.

### Trois associations ont été labélisées pour les enfants de VAUGINES :

- Cirkmosphère à CADENET
- Centre aéré Li Grigri de Trescamps à CADENET
- Ecole de Musique à LAURIS

Parents, si vous désirez que d'autres structures pour 2019 fassent partie des associations labélisées, car vous les utilisez déjà pour votre enfant, merci d'en faire part en mairie, par courrier, à madame OCCELLO Laurence (adjoindant aux affaires sociales, petite enfance, lien aux associations) afin que nous puissions travailler en amont avec la CAF et répondre au mieux à vos attentes.



Les "cartes temps libre" sont adressées directement aux allocataires qui y ont droit en janvier pour l'année en cours.

La durée de validité de ces bons est d'un an. Les bons ne peuvent être utilisés que pendant les périodes de vacances scolaires. Ils permettent de payer tout ou partie des sommes dues à des prestataires et à des organismes ayant signé une convention avec la CAF.

### Le principe est le suivant : (QF = quotient familial)

- les enfants dont les familles ont un QF inférieur à 230, ont droit à une enveloppe de 136 €/an
- les enfants dont les familles ont un QF entre 231 et 305 ont droit à une enveloppe de 104 €/an
- les enfants dont les familles ont un QF entre 306 et 400 ont droit à une enveloppe de 72 €/an

L'enveloppe globale utilisée est payée 50 % par la CAF et 50% par la commune. La commune compte 25 enfants de moins de 18 ans. 10 enfants ont droit à la carte temps libre. L'enveloppe globale pour l'année s'élèverait à 600 €.

L'enveloppe maximale de VAUGINES annuelle serait donc de 300 €.

## EDeS

Le conseil départemental réorganise l'action sociale de proximité sur l'ensemble du territoire vaclusien. Donc, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Centres Médico-Sociaux (CMS) changent d'appellation en devenant des EDeS, pour Espaces Départementaux des Solidarités (référence : le Mag du département de Vaucluse – Hiver 2018 # 104)

### Leurs missions sont toujours identiques :

- accueillir, écouter et orienter toute personne pour des réponses adaptées à des problèmes (droits sociaux, logement, budget, rôle du futur parent, etc.)
- assurer le suivi des allocations du RSA
- assurer le suivi des consultations médico sociales de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- assurer le suivi des consultations du centre de planification et d'éducation familiale

- permettre de rencontrer des agents du service départemental qualifiés : assistante sociale, éducateur, puéricultrice, psychologue, médecin, sage-femme, conseillère conjugale, etc.

#### A celles-ci se rajoutent progressivement :

- l'accueil des personnes en situation de handicap pour informations et dépôt de dossiers.

Jusqu'à présent, cet accueil n'était assuré que par

la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de PERTUIS, AVIGNON et VALREAS.

- la prise en charge des demandes pour les aides mobilisables pour les personnes âgées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- l'assistance à ceux qui veulent correspondre en ligne avec les administrations comme Pôle emploi, la CAF, etc. Ce personnel offrira également une aide à la rédaction ou la bonne compréhension de courriers administratifs.

**EDeS – Antenne de PERTUIS**

6 chemin de Saint Clair

Téléphone : 04 90 09 27 00

## Prévention bucco-dentaire

**Nouveauté : un dépistage gratuit chez votre dentiste à 21 et à 24 ans.**

Le dispositif « M'T dents » mis en place maintenant depuis 10 ans, permet la prévention bucco-dentaire pour les enfants et les adolescents de 6, 9, 12, 15 et 18 ans. Sachez que l'article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale a étendu ce dispositif aux jeunes de 21 et 24 ans dès la fin 2017.



### Concrètement, comment cela se passe ?

L'assurance maladie envoie à toutes les personnes concernées un bon de prise en charge, à présenter au dentiste de votre choix. La consultation doit avoir lieu dans l'année après l'anniversaire. Lors de cette consultation, le dentiste vérifie l'état des dents, donne des conseils pour les garder en bonne santé (brossage 2 fois par jour, éviter la consommation de produits sucrés, d'alcool et de tabac) et surtout, si besoin, il établit un plan de soins à réaliser dans les mois suivants, **gratuits** eux aussi (détartrage, traitement de caries). Les appareils d'orthodontie et les prothèses sont exclus de ce dispositif.

## La poste

**A CUCURON, les postiers sont à vos côtés pour vous guider dans vos démarches en ligne.\***



**LA POSTE**

Depuis quelques mois, à CUCURON, La Poste a ouvert une **maison de services** au public au sein de l'actuel bureau de poste de la commune. Cette ouverture est l'aboutissement d'un travail effectué en concertation avec la mairie de CUCURON, la préfecture de Vaucluse et quatre opérateurs publics du département : la CAF, CARSAT, la MSA, et Pôle Emploi.

### **Un guichet unique de proximité en milieu rural**

La maison de services au public de CUCURON vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements. Ce service est gratuit dans un espace confidentiel dédié et est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

### Des démarches facilitées

Vous pourrez, par exemple, suivre l'état de vos remboursements et paiements (indemnités journalières, pension d'invalidité...), demander et imprimer une attestation de droit ou de paiement d'indemnités journalières, remplir un formulaire, signaler un changement de situation, obtenir une carte grise.

### Un accès Internet et un équipement bureautique complet

Grâce à un accès Internet en wifi et à un équipement bureautique, mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, un ordinateur, une webcam, une tablette, une imprimante et un scanner, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle si besoin. Celui-ci, formé par les partenaires publics, vous reçoit, vous écoute et peut vous accompagner, dans vos démarches administratives en ligne.



### Les organismes partenaires à CUCURON



**HORAIRES D'OUVERTURE**  
 Lundi 9h à 12h - 13h30 à 16h  
 Mardi 9h à 12h - 13h30 à 16h  
 Mercredi 9h à 12h  
 Jeudi 9h à 12h - 13h30 à 15h45  
 Vendredi 9h à 12h - 13h30 à 16h  
 Samedi 9h à 12h

## Agenda vauginois

MAI		
19	Comité des fêtes	Repas champêtre
JUIN		
9	Bibliothèque	30 ans de la bibliothèque
10	Jardin partagé	Inauguration
16	Comité des fêtes	Vide grenier nocturne
21	Comité des fêtes	Fête de la musique
23	Comité des fêtes	Feux de la Saint Jean
JUILLET		
8	Mairie	19h Concert gratuit philharmonie de VILLELAURE
14	Comité des fêtes	Soupe au pistou
29	Comité des fêtes	Course de carrioles
AOUT		
15	Comité des fêtes	Aïoli
20 au 25	Comité des fêtes	Semaine festive
SEPTEMBRE		
2	Comité des fêtes	Vide grenier
16	Comité des fêtes	Fête du cheval

## Maison médicale Jean-Henri ALAMELLE

Les difficultés d'accès aux soins médicaux sont une réalité pour plus de deux millions de Français répartis sur l'ensemble du territoire.

Cette situation peut être d'autant plus préoccupante lorsque le territoire est essentiellement rural, voire isolé de tout centre urbain.

C'est le cas de VAUGINES. Les Vauginois doivent donc se déplacer systématiquement pour aller consulter un médecin qu'il s'agisse d'un généraliste ou d'un spécialiste dans un domaine de santé relativement courant.

Aussi, bien que ce projet relève d'une initiative privée, la municipalité a soutenu la création d'une maison médicale à VAUGINES.

Le courage et la pugnacité de Claire et David PACIOTTI, qualités nécessaires pour mener à bien un tel projet ont permis à la maison médicale "J.H. ALAMELLE" d'ouvrir ses portes le 1er mars 2018, après une année de travaux.

De par sa situation dans l'environnement proche de l'église Saint Barthélemy, protégée au titre des monuments historiques, l'avant-projet a bénéficié des conseils de monsieur Didier RESPAUD-BOUNY, architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE).

La demande de permis de construire a été par la suite, instruite par l'architecte des Bâtiments de France de Vaucluse, madame Sophie LOUBENS. Elle est en charge, au sein des services territoriaux du ministère de la culture, de veiller à ce que les projets, situés notamment en abords d'un monument historique, ne portent pas atteinte à la conservation et à la mise en valeur du monument et de son environnement.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord sur le projet, assorti de prescriptions visant à ce que la construction s'insère au mieux dans l'environnement sensible de notre église, qui marque l'entrée "Est" du village.

La construction est une réussite incontestable sur le plan architectural.

Cette maison de santé pluridisciplinaire permettra, nous l'espérons tous, de lutter contre la désertification médicale, d'offrir une meilleure qualité de soins à l'ensemble des Vauginois qui auront accès à une équipe pluridisciplinaire, dispensant des soins de santé courants, continus et polyvalents :



**Une sage-femme**, Mme Anouk GUYON 06 75 58 68 04

**Une orthophoniste**, Mme Valérie ARNAUD 06 45 04 51 89

**Un psychologue clinicien**, Mr Denis VOLLAND 06 95 74 21 54

**Un kinésithérapeute**, Mr Philippe MUZEAU 06 63 26 87 22

**Une naturopathe**, Mme Sara KENNEDY 06 64 90 75 98

**Trois infirmières** Mmes Claire PACIOTTI / Géraldine INGARGIOLA / Silke BEHRINGER.

**Une podologue**, dont l'installation est imminente.

Cette équipe pluridisciplinaire est à votre disposition tout au long de la semaine, permettant à chacun d'accéder à un confort et une proximité de soins qui nous semble essentiels pour la vie d'un village.

L'installation d'un médecin généraliste souhaitée par bon nombre de Vauginois, est toujours espérée...

Souhaitons donc à la maison médicale "Jean-Henri ALAMELLE" un plein succès.



cultivés.

- **la tonte mulching** pour l'herbe broyée (hachage de l'herbe de tonte pour la déposer sur la pelouse).

Pour les déchets plus encombrants ou non valorisables sur place, je me renseigne sur les solutions proposées par ma commune :

- collecte sélective en porte-à-porte
- dépôt en déchetterie.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plateforme de compostage).



## Une championne à VAUGINES !

**E**mma CHAULLIER monte à poney depuis l'âge de 6 ans. Agée aujourd'hui de 13 ans et demi, elle est devenue championne régionale de concours complet Provence-Alpes-Côte d'Azur le 11 mars 2018 à VEDENE, catégorie AS PONEY 2D pour les connaisseurs.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et nos compliments très chaleureux, ainsi qu'à son vaillant poney gris Sexter des Monts, âgé de 12 ans. Il est son fidèle partenaire depuis juillet 2016.

Néanmoins, cette jeune et dynamique Vauginoise ne va pas se contenter de ce titre. Après avoir remporté le prestigieux concours de POMPADOUR le 25 mars dernier, Emma va bientôt participer aux championnats de France qui se dérouleront du 7 au 15 juillet à LAMOTTE-BEUVRON. Elle affrontera une quarantaine de concurrents. Classée 8ème au niveau national, Emma espère grimper dans le classement à cette occasion, et pourquoi pas gagner... on le lui souhaite ! Pour cela, elle a besoin de tous nos encouragements. N'hésitez pas à la suivre sur sa page Facebook, régulièrement alimenté par de belles photos.

Un si beau parcours ne s'effectue pas seule, outre ses parents et sa grande sœur Manon qui assurent logistique, et soutien moral (et financier !), Emma est aussi entourée par sa coach Stéphanie MICHEL de LA TOUR d'AIGUES, sa préparatrice mentale Carine CAMBOULIVES de FONTAINE-BLEAU

La qualité des équipements matériels est fondamentale dans ce sport, ils sont différenciés selon les disciplines et nécessitent un entretien rigoureux.

Pour cela, Emma s'entoure des meilleurs et parmi eux le bottier cordonnier de PUYVERT, l'atelier Jeannot et le sellier basque DEVOUCOUX avec notamment Christophe FICHELLI toujours à l'écoute des besoins de la sportive ! Partenaire fondamental également, son lieu d'entraînement au quotidien : le Haras de CASTELLANE de Philippe LAFON à PERTUIS.

L'objectif d'Emma est de progresser suffisamment pour pouvoir atteindre l'année prochaine la catégorie supérieure AS Poney 1 et concourir en Grand Prix.

**Prochaines dates importantes** La Tournee des As : MACON 21-22 avril, JARDY 19-20 mai. En présence du sélectionneur de l'équipe de France ! Les prochaines semaines s'annoncent particulièrement stratégiques pour la famille CHAULLIER avec ces compétitions et... le passage du baccalauréat pour Manon !

Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite et bon courage aux parents !

**Le concours complet d'équitation consiste à enchaîner 3 tests :**

**Le dressage** valide le bon emploi des aides du concurrent et la qualité du dressage des poneys / chevaux.

**Le cross** permet de vérifier la franchise du couple et la maîtrise d'une vitesse imposée en équitation d'extérieur.

**Le saut d'obstacles** révèle l'aptitude à enchaîner un parcours, la bonne attitude et des gestes techniques justes.

**Le concours complet nécessite que le cavalier ait une expérience des 3 disciplines équestres et une connaissance précise des capacités de son poney ou cheval. Le poney ou cheval exprime des compétences résultant d'un entraînement judicieux et rationnel.**

**Discipline reine de l'homme de cheval, le concours complet est apprécié par la complicité des tests qu'il comporte. Les adeptes du complet aiment le compagnonnage avec leur cheval pour une compétition qui s'inscrit dans la durée, du fait de la succession des trois tests avec le même cheval.**

Source Fédération Française d'Équitation  
[www.ffe.com](http://www.ffe.com)

## Ecole de VAUGINES !

Le loto de l'école s'est déroulé le 23 mars. Les parents venus nombreux ont permis de récolter 700 € de bénéfices ! La directrice de l'école Amandine HEBREARD et Hélène HISPIWAK, enseignante, tiennent à remercier très chaleureusement les donateurs et notamment les commerçants et artisans de VAUGINES qui comme chaque année contribuent très généreusement à l'évènement.

Merci également au personnel municipal qui a donné de son temps, aux parents bénévoles et à Marie-Ange MONTESINOS, notre ancienne directrice, qui sont venus nous aider. Sans eux, le loto ne pourrait tout simplement pas avoir lieu.

Le carnaval a eu lieu le mercredi 18 avril, clôturé par le traditionnel verre de l'amitié offert par l'APE.

### De nouvelles activités extrascolaires auront lieu à partir de septembre

La mairie maintient les activités de jeux libres, d'arts plastiques, yoga et relaxation au sein du dispositif périscolaire de 16h00 à 16h45. Les autres intervenants en musique, chant, théâtre et italien vous proposent désormais leurs activités artistiques et linguistiques en extrascolaire. Ces activités se dérouleront dans les locaux de l'école le mercredi.

Nous vous remercions de prendre contact rapidement avec les associations si vous êtes intéressés afin que nous puissions confirmer l'organisation de ces nouvelles activités au village.

**Informations détaillées des activités musique, chant, théâtre en dernière page.**



**Atelier enfants de découverte de la langue et de la culture italiennes à travers les jeux, école de VAUGINES**

L'atelier se concentrera sur le pouvoir évocateur du jeu, sur sa propriété de créer des liens entre l'activité manuelle et le travail intellectuel afin de stimuler l'apprentissage de mots, de phrases, de proverbes et de poésies italiens.

La connaissance des traditions, des fêtes, des territoires de l'Italie fera également l'objet de certaines rencontres.

### Activités envisagées

- des jeux de groupe en plein air
- des lectures bilingues à l'aide du kamishibai
- des travaux manuels à thème liés aux fêtes de Noël, carnaval, Pâques
- création d'animaux à l'aide de papier (origami et découpage) et de pâte à modeler
- réalisation d'un cahier consacré à l'alphabet avec des mots et des images
- écoute de chansons et visionnage de courts-métrages.

Horaires provisoire : mercredi de 15h30 à 16h30 – horaires et prix à préciser en fonction du nombre de participants.

**Solange PASSALACQUA**

41, Place de la Mairie

84160 VAUGINES

06.41.99.35.57

04.86.78.57.82

Emma et Sexter des Monts



Emma et sa coach Stéphanie MICHEL



Dernier Carnaval de l'école pour le Groupe des CM2



## Nouveau à Vaugines !

### Ateliers chant, musique et théâtre

#### Éveil musical

Enfants de 3 à 5 ans

Mercredi de 9h30 à 10h30

L'éveil musical permet d'appivoiser la sensibilité musicale qu'ont les enfants dès leur plus jeune âge, afin de les amener vers l'apprentissage.

**Tarif : 180€ (ou 70€/ trimestre) – Adhésion 10€**



#### Guitare

Dès 6 ans – Maximum 6 enfants par groupe

Mercredi de 10h30 à 11h30 ou de 11h30 à 12h30

Parents, si vous ne savez pas pourquoi votre enfant commencerait la guitare et pas autre chose, lui le sait, demandez-lui !

Les ateliers de guitare sont collectifs. Les groupes sont organisés en fonction des âges et des niveaux.

**Tarif: 270€ (ou 100€/trimestre) - Adhésion 10€**

#### Chorale

Dès 7 ans

Mercredi de 14h30 à 15h30

Chants polyphonique du monde.

**Tarif: 180€ (ou 70€/trimestre) - Adhésion 10€**



#### Théâtre

Dès 7 ans

Mercredi de 15h30 à 16h30

Ateliers animés par Anaïs Jamet, titulaire du Master 2 Théâtre à Aix en Provence.

**Tarif: 180€ (ou 70€/trimestre) - Adhésion 10€**

Renseignements / Inscriptions : Anaïs au 06.80.20.25.44 ou [watsucom@gmail.com](mailto:watsucom@gmail.com)

**Watsu Sound fait partie du réseau *Enfance et Musique***



*C'est quoi ton son ?*

Monsieur le Maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous  
La mairie est ouverte au public :  
mardi-jeudi-vendredi de 13h 30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h

## Mairie de VAUGINES

Place de la Mairie - 84160 VAUGINES  
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51  
Courriel : [mairie.vaugines@wanadoo.fr](mailto:mairie.vaugines@wanadoo.fr)  
site Internet : [www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)